

## Déchets municipaux

# Une demi-tonne de déchets municipaux générés par personne dans l'UE27 en 2007

Près de 40% de ces déchets ont été recyclés ou compostés

Dans l'UE27, 522 kg de déchets municipaux<sup>1</sup> ont été générés par personne en 2007. Les déchets municipaux peuvent être traités de différentes manières: mise en décharge, incinération, recyclage ou compostage<sup>2</sup>. En 2007, dans l'UE27, 42% des déchets municipaux traités ont été mis en décharge, 20% incinérés, 22% recyclés et 17% compostés.

Ces informations<sup>3</sup> sont publiées par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes.

### Le volume de déchets municipaux générés a varié de 294 kg par personne en République tchèque à 801 kg au Danemark

Le volume de déchets municipaux<sup>1</sup> générés varie considérablement d'un État membre à l'autre. En 2007, plus de 750 kg de déchets ont été générés par personne au Danemark, en Irlande et à Chypre. Le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas ont affiché des volumes compris entre 600 et 750 kg par personne. L'Autriche, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, la France, l'Estonie, la Suède et la Finlande ont enregistré des volumes variant entre 500 et 600 kg. Le groupe suivant incluait la Belgique, le Portugal, la Bulgarie, la Hongrie, la Grèce, la Slovénie et la Lituanie avec des volumes compris entre 400 et 500 kg de déchets municipaux par personne. Les volumes les plus bas, inférieurs à 400 kg par personne, ont été relevés en Roumanie, en Lettonie, en Pologne, en Slovaquie et en République tchèque.

### Plus fortes proportions de déchets municipaux recyclés en Allemagne, en Belgique et en Suède

Les méthodes de traitement diffèrent sensiblement entre les États membres. En 2007, les États membres présentant les parts les plus importantes de déchets municipaux mis en décharge ont été la Bulgarie (100% des déchets traités), la Roumanie (99%), la Lituanie (96%), Malte (93%) et la Pologne (90%).

Les pourcentages les plus élevés de déchets municipaux incinérés ont été observés au Danemark (53%), au Luxembourg et en Suède (47% chacun), aux Pays-Bas (38%), en France (36%), en Allemagne (35%) et en Belgique (34%). Onze États membres n'ont pas du tout recouru à l'incinération.

Les États membres présentant les plus fortes proportions de déchets municipaux recyclés ont été l'Allemagne (46%), la Belgique (39%), la Suède (37%), l'Estonie et l'Irlande (34% chacun).

C'est en Autriche (38%), en Italie (33%) ainsi qu'au Luxembourg et aux Pays-Bas (28% chacun) que le compostage des déchets municipaux a été le plus fréquent, alors qu'il n'a pas du tout été pratiqué en Bulgarie, à Chypre et en Roumanie.

Le compostage et le recyclage ont représenté plus de 50% du traitement des déchets municipaux en Allemagne (64%), en Belgique (62%), aux Pays-Bas (60%) et en Autriche (59%).

## Déchets municipaux, 2007

	Déchets municipaux générés, en kg par personne	Déchets municipaux traités, en %			
		Mis en décharge	Incinérés	Recyclés	Compostés
<b>UE27</b>	<b>522</b>	<b>42</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>17</b>
<b>Belgique</b>	492	4	34	39	23
<b>Bulgarie</b>	468	100	0	0	0
<b>Rép. tchèque</b>	294	84	13	2	1
<b>Danemark</b>	801	5	53	24	17
<b>Allemagne</b>	564	1	35	46	18
<b>Estonie</b>	536	64	0	34	2
<b>Irlande</b>	786	64	0	34	2
<b>Grèce</b>	448	84	0	14	2
<b>Espagne</b>	588	60	10	13	17
<b>France</b>	541	34	36	16	14
<b>Italie</b>	550	46	11	11	33
<b>Chypre</b>	754	87	0	13	0
<b>Lettonie</b>	377	86	0	13	1
<b>Lituanie</b>	400	96	0	2	2
<b>Luxembourg</b>	694	25	47	0	28
<b>Hongrie</b>	456	77	9	13	1
<b>Malte</b>	652	93	0	2	5
<b>Pays-Bas</b>	630	3	38	32	28
<b>Autriche</b>	597	13	28	21	38
<b>Pologne</b>	322	90	0	6	4
<b>Portugal</b>	472	63	19	8	10
<b>Roumanie</b>	379	99	0	1	0
<b>Slovénie</b>	441	66	0	34*	-
<b>Slovaquie</b>	309	82	11	2	5
<b>Finlande</b>	507	53	12	26	10
<b>Suède</b>	518	4	47	37	12
<b>Royaume-Uni</b>	572	57	9	22	12

Certaines données sont estimées.

\* Pour la Slovénie, les données concernant le recyclage incluent le compostage.

1. Les déchets municipaux sont constitués, pour une large part, des déchets générés par les ménages; les chiffres reflètent donc les différences de comportement en matière de consommation. Les déchets municipaux incluent également les déchets similaires générés par les petites entreprises et les bureaux et collectés par les services municipaux; cette proportion de déchets municipaux peut varier d'une commune à l'autre et d'un pays à l'autre, en fonction du système local de gestion des déchets.  
Le volume de déchets municipaux générés est constitué des déchets collectés par les autorités municipales ou pour leur compte et éliminés dans le cadre du système de gestion des déchets. Pour les zones non couvertes par un système municipal de collecte des déchets, le volume de déchets générés est estimé. Les déchets agricoles et industriels ne sont pas inclus.
2. La **mise en décharge** est définie comme le dépôt de déchets dans ou sur le sol, notamment dans des décharges spécialement conçues, et le stockage temporaire de plus d'un an.  
L'**incinération** désigne le traitement thermique des déchets dans une usine d'incinération.  
Le **recyclage** correspond à toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retransformés en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Le compostage est présenté comme une catégorie distincte.  
Le **compostage** est le traitement des matières biodégradables.  
Les données relatives aux déchets municipaux traités concernent uniquement les déchets traités dans l'État membre et ne tiennent pas compte des déchets exportés en vue de leur traitement.
3. Pour plus d'information, veuillez consulter le site web d'Eurostat, sous le thème «Environnement et énergie» / [Environmental Data Centre on Waste](#). Il convient de noter que les données sur le recyclage et le compostage sont publiées pour la première fois.

Publié par:  
**Service de presse d'Eurostat**

**Louise CORSELLI-NORDBLAD**  
Tél.: +352-4301-33 444  
[eurostat-pressoffice@ec.europa.eu](mailto:eurostat-pressoffice@ec.europa.eu)

Communiqués de presse d'Eurostat sur internet:  
<http://ec.europa.eu/eurostat>

Pour plus d'informations sur les données:

**Christian HEIDORN**  
Tél.: +352-4301-35 271  
[christian.heidorn@ec.europa.eu](mailto:christian.heidorn@ec.europa.eu)

**Wilhelmus KLOEK**  
Tél.: +352-4301-34 963  
[wilhelmus.kloek@ec.europa.eu](mailto:wilhelmus.kloek@ec.europa.eu)